

ALCOOL ET AUTRES CONSOMMATIONS À RISQUES

INFORMER ET ACCOMPAGNER LES FEMMES ENCEINTES



QUELQUES PROPOSITIONS POUR ABORDER LES CONSOMMATIONS À RISQUES AVEC LES FEMMES ET LES COUPLES

- **Aborder le sujet sans jugement**
- **Appréhender de façon globale les consommations à risques**
- **Favoriser l'expression des ressentis :**
 - Vous sentez-vous angoissée à certains moments ?
 - Qu'avez-vous l'habitude de faire pour calmer vos angoisses ?
 - Comment votre entourage perçoit-il vos consommations ?
 - Qu'est-ce qui vous fait penser qu'il faudrait que vous changiez votre consommation ?
- **Informez, expliquez l'intérêt d'un arrêt total** de la consommation
- **Si la femme n'est pas prête**, en reparler, voir orienter :
 - J'entends qu'il est difficile pour vous pour le moment d'envisager d'arrêter de ...
 - Je vous propose néanmoins de faire régulièrement le point sur votre consommation.



LE CONSEIL MINIMAL : « ZÉRO ALCOOL PENDANT TOUTE LA GROSSESSE »

Ce message doit être délivré par tous les professionnels de santé.

En l'état actuel des connaissances, le message de santé publique à délivrer à chaque femme est qu'il n'y a pas de seuil de consommation d'alcool sans danger pour les femmes enceintes ou prévoyant de l'être.



ALCOOL : LES RISQUES OBSTÉTRICAUX ET SUR LE FŒTUS ET/OU LE NOUVEAU-NÉ

	Risques obstétricaux accrus	Risques sur le fœtus et/ou le nouveau-né
Alcool	<ul style="list-style-type: none"> • Fausse couche • Retard de croissance intra-utérin 	<ul style="list-style-type: none"> • Syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF) : formes complètes (malformation faciale, retard de croissance, troubles neurologiques) ou formes plus mineures • Risque augmenté de mort inattendue en cas de co-sleeping (partage du lit des parents)



PARLER DE LA CONSOMMATION D'ALCOOL AVEC LES FEMMES ET LES COUPLES

Questions et réponses sur la consommation d'alcool pendant la grossesse : des éléments pour en parler :

Questions	Réponses
Boire un verre de temps en temps ce n'est pas forcément dangereux !	Toute consommation d'alcool pendant la grossesse est susceptible de présenter un risque. Les effets néfastes n'apparaîtront pas systématiquement. En effet, des femmes ayant bu de l'alcool pendant leur grossesse peuvent avoir des enfants qui vont bien. Mais il existe aussi des atteintes mineures de l'enfant qui peuvent être plus difficiles à diagnostiquer.
Quelle quantité d'alcool une femme enceinte peut-elle boire sans risque ?	Les connaissances scientifiques actuelles ne permettent pas de déterminer un niveau de consommation d'alcool ou une quantité d'alcool qui serait sans risque pour l'enfant à naître. En vertu du principe de précaution, il est recommandé aux femmes enceintes de s'abstenir de toute consommation d'alcool pendant toute la durée de leur grossesse.
Le vin et la bière sont-ils moins dangereux pour le fœtus que les alcools forts ?	Toutes les boissons alcoolisées (vin, bière, cidre, rhum, vodka, whisky, pastis, etc.) contiennent la même molécule, appelée éthanol, dangereuse pour le fœtus. Elles présentent donc le même danger.
« J'ai bu plusieurs verres de champagne le jour de mon anniversaire, je me suis aperçue ensuite que j'étais enceinte de trois semaines »	Le risque malformatif est très faible, à ce terme, et nous allons attentivement surveiller la grossesse jusqu'à son terme. Conseil : « Alcool = 0 » pour le reste de la grossesse et s'enquérir des consommations au rendez-vous suivant.



REPÉRER LES CONSOMMATION À RISQUES

- Le thème de l'alcool peut être intégré aux questions sur le mode de vie : sommeil, activité physique, prises de médicaments, tabac, consommations alimentaires : rechercher et quantifier :
 - « Vous est-il arrivé ces derniers mois de consommer... des apéritifs, du vin, du cidre, de la bière, du champagne, des alcools forts... ?
 - À quand remonte votre dernière consommation de vin, bière ou autre ?
 - À combien d'occasions ? Chaque jour ? Au cours des repas ? Plusieurs fois par semaine ? Le weekend ? Combien de verres ? »



PRENDRE EN CHARGE

- **Dans les situations simples** (alcoolisation exceptionnelle avant le diagnostic de la grossesse), le professionnel de santé (médecin généraliste, sage-femme, gynécologue obstétricien) à la possibilité de s'appuyer sur des documents pédagogiques existants pour informer la femme des conséquences d'une éventuelle alcoolisation et assurera un suivi obstétrical attentif.
- **Dans les situations complexes** (alcoolisations aiguës répétées malgré la grossesse connue / dépendance), l'intervention doit systématiquement se faire en lien avec les autres professionnels de santé notamment dans le cadre d'un réseau de santé en périnatalité.
- **Dans les situations de grande détresse** – qui cumulent plusieurs facteurs de vulnérabilité – la réponse passe nécessairement par un travail en réseau dans lequel s'inscrivent les différents acteurs sanitaires et sociaux concernés, et par l'élaboration d'un véritable projet de vie et d'un projet de soins, parfois difficile à mettre en place. D'où l'importance pour chaque professionnel de bien connaître les ressources existantes sur le territoire (réseau périnatal, PMI, structures spécialisées en addictologie, etc.).

AUTRES CONSOMMATIONS À RISQUES



PENSEZ À RECHERCHER D'AUTRES CONSOMMATIONS À RISQUES

	Risques obstétricaux accrus	Risques sur le fœtus et/ou le nouveau-né
Cannabis	<ul style="list-style-type: none"> • Retard de croissance intra-utérin • Accouchement prématuré 	<ul style="list-style-type: none"> • Troubles du comportement du nouveau-né : altération du sommeil, tremblements, diminution de l'attention
Cocaïne	<ul style="list-style-type: none"> • Fausse couche • Hématome rétroplacentaire et mort inutéro • Retard de croissance intra-utérin • Accouchement prématuré 	<ul style="list-style-type: none"> • Malformation, troubles néonataux (hypertonie, hyperexcitabilité, trémulations) • Mortalité néonatale
Opiacés	<ul style="list-style-type: none"> • Fausse couche • Retard de croissance intra-utérin • Accouchement prématuré 	<ul style="list-style-type: none"> • Mortalité néonatale • Syndrome de sevrage néonatal

Pour tous types de consommation :

- risque augmenté de mort inattendue en cas de co-sleeping (partage du lit des parents) : **à déconseiller.**



ORIENTER

Dans certaines situations, il peut être nécessaire de rechercher d'autres risques psychosociaux et d'orienter les femmes vers des professionnels ou structures spécialisées : liste des professionnels disponible par département sur les sites :

- alcool info service : <http://www.alcool-info-service.fr/Adresses-utiles>
- drogues info service : <http://www.drogues-info-service.fr/Adresses-utiles>



POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS LA PRISE EN CHARGE

La prise en charge des situations complexes s'appuie sur un partenariat entre les différents acteurs du projet de soins (professionnels libéraux, des services de PMI, des établissements sanitaires et des établissements médico-sociaux). Dans sa pratique quotidienne, il est toujours important d'échanger avec d'autres professionnels.

L'efficacité de la prise en charge suppose une globalité et une continuité de l'accompagnement.

Bon à savoir : Le Réseau en Santé Périnatale (RSP) de votre région est une structure de coordination, d'appui, d'évaluation et d'expertise médicale exerçant ses missions dans le champ de la santé périnatale, en amont et en aval de la naissance.

Il s'adresse à tous les professionnels de périnatalité quel que soit leur mode d'exercice et propose de nombreuses actions dans les domaines de la prévention et de la prise en charge en périnatalité.

Une carte de localisation des réseaux régionaux avec leurs coordonnées est disponible sur le site de la Fédération Française des Réseaux en Santé Périnatale (www.ffrsp.fr), qui regroupe tous les RSP ou tous les réseaux de métropole et d'outre-mer. N'hésitez pas à contacter celui de votre région !



POUR ALLER PLUS LOIN...

- Guide à usage des professionnels : alcool et grossesse, parlons-en
https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Alcool_et_grossesse_parlons-en2.pdf
- Commander le dépliant « Zéro alcool pendant la grossesse » sur le site de Santé publique France
<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/alcool/documents/depliant-flyer/zero-alcool-pendant-la-grossesse>
- alcool info service :
 - Espace pro : <http://www.alcool-info-service.fr/Alcool/Home-Professionnels>
 - grand public : le site <http://www.alcool-info-service.fr/> + le téléphone 0 800 23 13 13
- drogues info service
 - Espace pro : <http://www.drogues-info-service.fr/Drogues/Home-Professionnels>
 - grand public : le site <http://www.drogues-info-service.fr/> + le téléphone 0 980 98 09 30
- Collège National des Sages-Femmes de France : <https://www.cnsf.asso.fr/>

Sources :

- Haute Autorité de Santé. Troubles causés par l'alcoolisation foetale : repérage. Saint-Denis La Plaine : HAS; 2013. https://www.has-sante.fr/jcms/c_1636956/fr/troubles-causes-par-l-alcoolisation-foetale-reperage

Document élaboré avec :



CNSF
Collège National
des Sages-Femmes
de France



FFRSP
Fédération Française
des Réseaux de Santé en Périnatalité